



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 26 février 2016 – 19h30

COMPTE RENDU

Présents :

Mme Yolande KERVARREC, Maire – M. Pierre LE NEVANEN, M. Yvon BOUTTIER, Mme Patricia MOUTAULT, adjoints – M. Maurice RIO, - Mme Isabelle CORBEL - Mme Stéphanie RIO – M. Gwenaël CARO - Mme Valérie JAN - Mme Elodie LAVENANT - M. Jean-Bernard MERCIER - Mme Odile LE PABIC – M. Christian DANIEL

Absents excusés ayant donné procuration M. Jean-Philippe LE PABIC à Mme Odile LE PABIC

Absents : Me Delphine DECLOEDT

Madame Patricia MOUTAULT a été désignée pour remplir des fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

Madame Yolande Kervarrec, Maire, rappelle que le public n'a pas le droit à la parole. Le public doit s'abstenir de toute intervention ou manifestation.

1) Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Oui, mais demande d'indication des présents et des absents ainsi que des pouvoirs, pour les prochains comptes rendus du Conseil Municipal.

2) Administration générale :

❖ Compte rendu des délégations

Par délibération en date du 4 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Décision n° 1-2016

Madame le Maire informe le conseil de signature :

- d'une proposition commerciale avec l'APAVE pour les contrôles obligatoires (Amiante et Diagnostic de Performance énergétique) au vue de la location du local commercial pour un montant de 480 € HT et 576 € TTC.

❖ Nomination d'un Conseiller délégué - **Délibération**

Madame le Maire propose en remplacement du conseiller délégué précédent et démissionnaire, de nommer un nouveau conseiller délégué qui aura en charge l'entretien des espaces verts et une partie des travaux.

L'indemnité sera fixée comme suit :

- ✓ 10% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015
- ✓ Il est proposé de nommer Monsieur Rio Maurice Conseiller Délégué

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Odile Le Pabic demande quel est le montant de l'indemnité ?

Madame le Maire lui répond : 339 € net

Christian Daniel trouve que c'est un choix judicieux, mais qu'au vu de la fonction de délégué conseiller qui est importante, l'indemnité est un peu basse.

Décision :

Votes : Pour 14 **Contre** 0 **Abstention(s)** 0

❖ Elaboration du Scot du Pays de Pontivy Avis des communes membres - **Délibération**

Par courrier en date du 22 décembre 2015, le Pays de Pontivy nous informe que par délibération en date du 30 novembre 2015 le Comité Syndical a arrêté le projet de SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale dont vous avez reçu copie)

Les conseils municipaux des communes limitrophes doivent émettre un avis sur ce projet de SCoT dans un délai de trois mois.

Il est proposé :

D'émettre un avis favorable à ce projet de SCot du Pays de Pontivy.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Pierre le Nevanen précise que ce projet défini entre autre la surface des terrains dans les lotissements.

Décision :

Votes : Pour 14 **Contre** 0 **Abstention(s)** 0

❖ Convention 2016 Art dans les Chapelles – **Délibération**

L'association l'Art dans les chapelles a pour vocation de valoriser et d'animer le patrimoine religieux des chapelles de la vallée du Blavet et du Pays des Rohan en y organisant des expositions d'art contemporain. La 25ème édition se tiendra du 8 juillet au 18 septembre prochain.

Le week-end de vernissage aura lieu cette année les 8,9 et 10 juillet.

Les engagements respectifs de la ville et de l'association sont formalisés dans une convention, et donnent lieu au règlement de 726.96 € TTC pour l'année 2016.

Il est proposé :

D'émettre un avis favorable à la convention avec l'association L'art dans les Chapelles et d'autoriser la Maire à la signer.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Odile le Pabic : se pose la question si il y a un nouveau président ?

Madame le Maire énonce les différentes personnes faisant partie du bureau :

- Président : Monsieur Jean-Pierre Martin,

Odile le Pabic : il y a des communes qui se retirent ?

Madame le Maire: Il y a 2 communes qui ont dénoncé leur contrat avant le 30/09/2015 : Silfiac et Séglien

Décision :

Votes : Pour 14 **Contre** 0 **Abstention(s)** 0

❖ Aménagement Rue de la Poste en face du lotissement Prad Izel – **Délibération**

Dans le cadre de l'aménagement de la rue de la poste face au lotissement Prad Izel, des conventions de financement doivent être signées avec Morbihan Energie concernant :

1. La Rénovation du réseau d'éclairage public pour un montant total de
 - **8 280 € TTC** (soit 6 900 HT).
 - 30 % de contribution du SDEM soit 2 070 € HT
 - reste à la charge de la commune **6 210 € TTC** (soit 4 830 € HT) correspondant à 70 % du coût réel des travaux.
2. L'effacement du réseau France Télécom pour une contribution de :
 - **4 080 € TTC** (soit 3 400 € HT). Montant Global à la charge de la commune, aucune subvention pour France télécom.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Odile Le Pabic demande ou commence l'effacement des Réseaux ?

Madame le Maire et Pierre le Nevanen lui répondent que l'effacement débute rue des Rosiers et fini au Carrefour du Resto.

Valérie Jan demande, si les candélabres seront les mêmes ?

Madame le Maire: Non, mais cela reste dans la continuité de ce qui a déjà été fait, mais pas avec le même fabricant mais de la même couleur.

Décision :

Votes : Pour

14

Contre

o

Abstention(s) o

❖ **Contrat d'entretien pour la station d'épuration et les pompes de relevage de « Trémorin et Prad Izel » avec la société Eurotec - Délibération**

Afin de garantir le bon fonctionnement des pompes de relevage de « Trémorin et Prad Izel » et de la station d'épuration, un prestataire « EUROTEC Développement », a été sollicité.

Il nous propose :

Contrat d'entretien

2 visites par an : Nettoyage et graissage des organes mécaniques, contrôle et reprise de tous les serrages, contrôle et réglage de tous les organes de motorisation (moteurs, courroies, chaînes,...), contrôle et réglage de tous les capteurs mécaniques, contrôle et réglage de tous les capteurs optiques, contrôle et dépoussiérage de tous les éléments électriques et électroniques, remplacement des ampoules de commutateur si nécessaire, essais intensifs de fonctionnement, remise systématique au responsable local d'un bordereau d'intervention précisant les points à surveiller et éventuellement les actions techniques à entreprendre.

Toutes les actions (réglages, reprises, remplacements de pièces) nécessaires, conséquences d'une utilisation anormale de l'installation, d'un accident ou d'une catastrophe naturelle ne sont pas comprises dans les contrats et font l'objet d'un devis.

Dépannages

Sur appel motivé du client signalant une anomalie de fonctionnement ou une panne, le prestataire enverra un technicien pour dépanner le système dans les délais les plus brefs.

Les opérations de réparation comprennent le remplacement de toutes pièces et/ou composants endommagés ou défectueux à l'origine de la panne ou de l'anomalie de fonctionnement.

Les interventions auront lieu dans les vingt-quatre heures de l'appel du client. La société « Eurotec Développement » s'engage à intervenir en cas de panne sur cette dernière dans les 24 heures suivant la connaissance de cette panne par nos services du lundi 8 heures au vendredi 14 heures. Les pannes transmises entre le vendredi 14 heures et le lundi 8 heures sont traitées dans la journée du lundi (hors période de congé et/ou jour férié)

Les interventions de dépannage seront facturées en supplément au tarif préférentiel « Client sous contrat » soit 85% du prix habituellement appliqué.

Exclusions

Sont exclues du présent contrat : - Toute opération d'exploitation ainsi que toute opération non décrite dans le présent contrat.

Les prestations exclues donneront lieu à une facturation séparée des interventions planifiées et notamment celles dues aux faits suivants :

- Utilisation anormale ayant entraîné des dégâts ou accidents.
- Négligence ou faute d'exploitation.
- Adjonctions ou connexions de matériel ou de logiciel sans l'accord écrit préalable du prestataire.
- Utilisation de fournitures autres que celles préconisées par le fournisseur.
- Variations ou défaillances de l'alimentation électrique ou des protections électriques.
- Paramétrage incorrect du système.

- Réparations ou entretien effectués par du personnel non agréé par le prestataire.
- Déplacement ou transport du matériel.
- Non-respect des normes d'entretien courant par le client.
- Accidents et vandalismes de toutes sortes.
- Catastrophes naturelles

Prix

- Site de Trémorin : Le montant TTC de la maintenance telle que prévue dans le présent contrat est fixé à 40,80 € (soit 34 € HT) par mois
- Site de Prad-Izel : Le montant TTC de la maintenance telle que prévue dans le présent contrat est fixé à 40,80 € (soit 34 € HT) par mois
- Site des Lits de roseaux : Le montant TTC de la maintenance telle que prévue dans le présent contrat est fixé à 111,60 € (soit 93€ HT) par mois

Proposition de la Commission Travaux :

Signer les contrats avec le prestataire Eurotec à compter du 1^{er} Mars 2016.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Odile Le Pabic précise qu'il n'y avait pas de contrat à l'ancien mandat.

Madame le Maire et Pierre Le Névanen : à Trémorin les pompes sont vétustes. La station aux lagunes est nouvelle et pas encore connue de nos agents. Nos agents interviendront avec les techniciens d'Eurotec pendant les deux visites annuelles et devront suivre les différents sites régulièrement.

Décision :

Votes : Pour 14 **Contre** 0 **Abstention(s)** 0

❖ PLU et Lois Littoral et Alur – Appel à vœu – Délibération

Par courrier en date du 29 janvier dernier, nous avons reçu copie du courrier commun de 3 sénateurs du Morbihan (Odette Herviaux, Michel le Scouarnec et Joël l'Abbé) adressé au Ministre du logement.

A l'initiative de Michel Le Scouarnec, il l'interpelle au sujet des conséquences des lois « Alur et Littoral » sur les plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes et plus précisément sur le phénomène des « dents creuses » considérées inconstructibles dans les hameaux.

Les 3 sénateurs s'adressent également à l'ensemble des Maires du Morbihan pour formuler un vœu.

Il est proposé :

D'adopter un vœu relatif à la constructibilité des terrains dans les dents creuses situées dans les hameaux.

Le Conseil Municipal demande au Gouvernement d'instaurer une législation plus juste et plus efficace qui prenne en compte les attentes des Collectivités Locales en matière d'urbanisme et de logement.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Odile le Pabic demande si on ne parle que du Littoral ?

Madame le Maire précise que l'on parle des Lois Littoral et Alur.

Odile Le Pabic : Qu'elles sont les conséquences ?

Pierre le Nevanen précise qu'à Saint Barthélémy nous ne sommes pas vraiment concerné par la loi Littoral et que lors de l'élaboration récent du PLU, certains terrains avaient changés de zonage et passés en zone Agricole.

Décision :

Votes : Pour 14 **Contre** 0 **Abstention(s)** 0

❖ **Soutien aux agriculteurs et agricultrices du Morbihan pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences DE la crise majeure DANS LA FILIERE AGRICOLE – Appel à vœu – Délibération**

Dans le cadre des actions menées par les syndicats agricoles du Morbihan, et d'une manière générale par les agriculteurs de France, pour répondre à la crise majeure que vit l'agriculture française, il est proposé aux élus locaux, par les instances agricoles morbihannaises, de formuler un vœu pour soutenir notre agriculture. Madame le Maire souhaite apporter le soutien du Conseil Municipal sous forme de vœu qui sera transmis au 1^{er} ministre ainsi qu'au ministre de l'Agriculture et au Président de la Région Bretagne ainsi qu'aux parlementaires morbihannais.

Il est proposé :

De soutenir les actions du monde agricole pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la crise majeure subie par les agriculteurs et agricultrices morbihannais.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Madame le Maire : les raisons sont nombreuses et informe que Jean Bernard Mercier et elle-même sont allés au rassemblement à Loudéac le samedi 20 février 2016.

Odile Le Pabic : On est solidaire mais il n'y a pas que l'agriculture.

Maurice Rio : la crise ne fait que commencer pour certains.....Et informe que le Syndicat Agricole ne représente que 5 % des agriculteurs.

Pierre le Nevanen : Il faudrait que tout le monde se remette en cause : l'Etat, l'Europe, les filières agricoles animales, les industriels, les transformateurs et les distributeurs.

Christian Daniel : sur le texte il n'est pas tout à fait d'accord mais vu comment le vœu est présenté au Conseil, il faut que le Conseil Municipal soit solidaire.

Décision :

Votes : Pour 14 Contre 0 Abstention(s) 0

❖ **Demande d'aide à l'investissement d'équipement pour l'Accueil de Loisirs auprès de la CAF pour l'année 2016 – Délibération**

La Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan subventionne l'investissement d'équipement pour les Accueils de Loisirs à hauteur de 30 %. La subvention est utilisable dans les trois ans.

ACHAT MATERIEL POUR ALSH BUDGET INVESTISSEMENT SAINT BARTHELEMY 2016			
INTITULE	FOURNISSEUR	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
Maxi boîte de briques LEGO (réf : 65424) – qté : 1	PICHON	46,50 €	55,80 €
La grande ferme LEGO DUPLO (réf : 65828) – qté : 1		116,75 €	140,10 €
Portique d'adresse (réf : 58627) – qté : 1		66,63 €	79,95 €
Grand Carrom (réf : 59909) – qté : 1		74,96 €	89,95 €
Jeu de palets de table (réf : 64841) – qté : 1		63,25 €	75,90 €
La poule et le renard (réf : 58635) – qté : 1		52,58 €	63,10 €
Sous total dépenses PICHON		420,67 €	504,80 €
Grand tunnel (réf : 313309373081) – qté : 1	NATHAN	99,17 €	119,00 €
Sous total dépenses NATHAN		99,17 €	119,00 €
Kits basket (réf : 11784.55) – qté : 2	ASCO ET CELDA	380,00 €	456,00 €
Bûchettes en bois (réf : 35567.55) – qté : 2		45,42 €	54,50 €
Sous total dépenses ASCO ET CELDA		425,42 €	510,50 €
mallette pédagogique d'orientation (réf : ORIENT01) – qté : 1	DIMASPORT	120,00 €	144,00 €
Bancs suédois 4M (réf : BANC4) – qté : 2		450,00 €	540,00 €
Pack athlé initiation club/lancer (réf : 70116) – qté : 1		245,83 €	295,00 €
Sous total dépenses DIMASPORT		815,83 €	979,00 €
TOTAL DES ACHATS SOUHAITES			2 113,30 €

Il est proposé :

D'autoriser Madame le Maire de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de la CAF.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Pierre le Névanen : Précise que cette liste est établie par David Le Gallo comme tous les ans.

Décision :

Votes : Pour 14 **Contre** 0 **Abstention(s)** 0

❖ **Location du Multiservice ibis place de l'Eglise - Délibération**

Madame le Maire rappelle que le local commercial n'est plus loué depuis le 31 décembre 2015 et informe le conseil municipal que Madame Le Gal Hélène, (Sté Saint-Barthéleène) louera le local commercial situé, 1 bis place de L'église à compter du 1^{er} mars 2016.

Le bail commercial sera établi par le notaire Laurent Raison place du champ de Foire 56150 BAUD. Il est précisé :

- que les frais de l'établissement du bail est à la charge du locataire.
- que des représentants de la Commission Municipale Bâtiment rendront visite une fois l'an au locataire.
- et Fixe le prix mensuel du bail à 792 € TTC (soit 600 € HT + 60 € HT de charges + TVA).

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Odile Le Pabic : trouve que le loyer est élevé.

Madame le Maire lui précise que le loyer auparavant était de 1254.98 €

Christian Daniel s'informe de savoir si le projet est viable avec un tel montant de loyer ?

Madame le Maire précise qu'un projet a été déposé par Hélène Le Gal chez un comptable.

Gwenaël CARO demande la durée du bail et s'il est renouvelable ?

Madame le Maire informe que le bail sera signé mardi 1^{er} mars 2016 pour une durée de 3ans (bail3-6-9 ans)

Décision :

Votes : Pour 14 **Contre** 0 **Abstention(s)** 0

❖ **Régularisation sur les loyers Multiservices- Information**

Madame le Maire informe que suite à la fermeture du Multiservices et au contrôle des comptes à l'issue de cette fermeture, le comptable de la société Baubarth à découvert des erreurs sur le montant du loyer :

Depuis le 1^{er} janvier 2014 les charges d'un montant de 60 € étaient comptabilisées 2 fois. Il donc nécessaire de procéder à une régularisation.

Des titres ont été émis pour l'année 2014 d'un montant de 866.40 € TTC et pour l'année 2015 d'un montant de 1 731.12 € TTC.

Soit un total de 2 597,52 € de trop versé par la Sté Baubarth, imputable sur le compte 673 (Titres annulés sur exercice antérieur).

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Valérie Jan : personne ne s'est rendu compte en 2 ans ?

Madame le Maire lui répond non (ni les agents, ni la Trésorerie) et que l'on a dû rembourser le trop versé que les années 2014 et 2015.

Intervention de Madame Patricia Moutault :

Chapelle Saint Adrien

- Pose du parapluie sur le bras Nord du transept
- Dépose de la couverture
- Dépose des bois de charpente et des lames de lambris pour la restauration.
- Le drainage du chœur est en attente des dalles en commande.

Conseil Municipal Enfant

Le conseil Municipal enfant se réunit le samedi 27 février afin de préparer le Carnaval qui aura lieu le Samedi 5 Mars à 14h et vous invitent à y participer avec toute la population, un gouter sera offert à l'issue de cette manifestation.

Intervention de Monsieur Yvon BOUTTIER

1. Spectacle Mil Tamm :

La Commission a choisi 4 spectacles. Le choix s'est effectué en tenant compte de l'âge des enfants (choix d'un spectacle familial), de la possibilité d'accueil de la salle et du temps de montage et de démontage.

Le choix s'est porté :

- « Silence » Marionnettes, Cie night shop théâtre – dès 8 ans (1h)
- «Toi du monde » Cie bouffou (théâtre de marionnettes) – dès 4 ans (45mm)
- «Opéra pour sèche-cheveux » blizzard concept (cirque) – dès 6 ans (1h)
- «cuerdo » karl stat (cirque) – dès 8 ans (55mm)

2. Projet Tags Abri bus :

Projet de réaliser une fresque à l'abri-bus par un spécialiste du « tag ». Le but est de fédérer autour de ce projet des jeunes ados. Stéphanie Rio se charge de récupérer les noms des jeunes ados de la commune. Ensuite, une invitation, par l'intermédiaire de flyers leur sera remise. Cette démonstration de tags pourra se dérouler soit le samedi 19 mars ou 26 mars toute la journée. La municipalité prend en charge l'achat des bombes de peinture (environ 300 euros).

3. Embellissement transformateurs EDF :

Suite à la réalisation de la fresque à l'abri bus, la commission souhaite continuer l'expérience avec l'embellissement de transformateurs EDF. Une demande va être faite au SDEM et à la région pour subventionner ce projet. Un tiers pour le SDEM, un tiers pour la Région et l'autre tiers pour la municipalité. Ce projet pourrait servir comme animation au niveau de l'ALSH ou en continuité avec les ados.

4. Questions diverses :

Courrier de la Truite Baudaise. Une animation pêche aura lieu le dimanche 1er mai en collaboration avec la municipalité.

Les supports réalisés en mairies

Un rapide tour de table a permis de constater que les mairies disposent du même type de supports, à savoir : un bulletin municipal, une lettre d'info recto verso, un site internet, une page Facebook ou encore un panneau numérique. La différence réside dans la périodicité du support.

En général, un élu ou deux élus, avec l'aide d'une commission préparent et mettent à jours ces supports.

La communication à mettre en place

Deux axes de communication seront à développer :

- 1- La communication permettant d'informer la population et les agents de l'avancée de la fusion
- 2- La communication (message et outils) à mettre en place dès janvier 2017

Le nom de la nouvelle intercommunalité

Les élus ont évoqué la nécessité de trouver un nom permettant à la population du territoire de s'identifier et de se reconnaître dans cette nouvelle entité. Il s'agit également de trouver un nom qui identifie le territoire au-delà de ses frontières.

Les élus souhaitent associer l'ensemble des agents intercommunaux et les conseillers municipaux à cette recherche de nom.

Afin de préciser la démarche, un courrier sera transmis à l'ensemble des maires. Ces derniers auront la charge de transmettre la marche à suivre à leurs conseillers municipaux et aux agents intercommunaux.

Ce courrier précisera que :

- Chaque élu ou agent intercommunal pourra proposer 3 noms au maximum
- Les noms proposés pourront être en lien avec une notion géographique, territoriale... il n'y aura pas de restriction à ce sujet.

- Une adresse mail sera créée spécialement pour la réception des propositions de noms sous le modèle suivant : «fusioncommunication2017@ ou interco2017@...

La démarche sera proposée pour validation au Comité le 2 mars 2016. Si validation, le courrier sera transmis aux maires dès le lendemain. La date de réception des dernières propositions de nom est fixée au 21 mars 2016.

La commission communication proposera ensuite une « short list » de 4 ou 5 noms au comité de pilotage. Celui-ci proposera deux ou trois noms au Conseil Communautaire pour le vote final.

Le logo

Les conseillers (au sein de la commission communication) ayant des compétences en matière de graphisme, le président de la commission communication ainsi que les agents en charge de la communication (Saint-Jean et Locminé Communauté) seront amenés à travailler sur le futur logo. Ce travail débutera à l'issue de la validation du nom de la future intercommunalité.

Composeront ce groupe de travail : Gérard Le Roy (Saint Allouestre) Stéphane Le Clainche (Moustoir Ac) Yvon Bouttier (Saint Barthélémy) Christelle Denis (Agent de Saint-Jean Communauté) et Guillaume Demelin (Agent de Locminé Communauté).

Le site internet

Une réunion est programmée le jeudi 25 février à 18h30 à Baud Communauté (Salle du Blavet) afin de faire le point sur les sites web existants.

Il s'agit d'évoquer les fonctionnalités de chaque site (Baud, Saint-Jean et Locminé Communauté) : Galeries photos, modules en pages d'accueil, newsletter, extranet, forum, accès en 1 clic, moteur de recherche interne...

Les statistiques (fréquentation pages par pages, nombre de clics...) disponibles de chaque site seront également étudiées...

La commission réfléchira par la suite à retenir une solution concernant la mise en ligne d'un site unique au 1er janvier 2017 ou d'une page provisoire avec redirection vers les sites actuels.

Intervention de Monsieur Pierre Le Nevanen

❖ Commission Travaux du 10 février 2016

1. Travaux 2016

a. Agenda AD'Ap

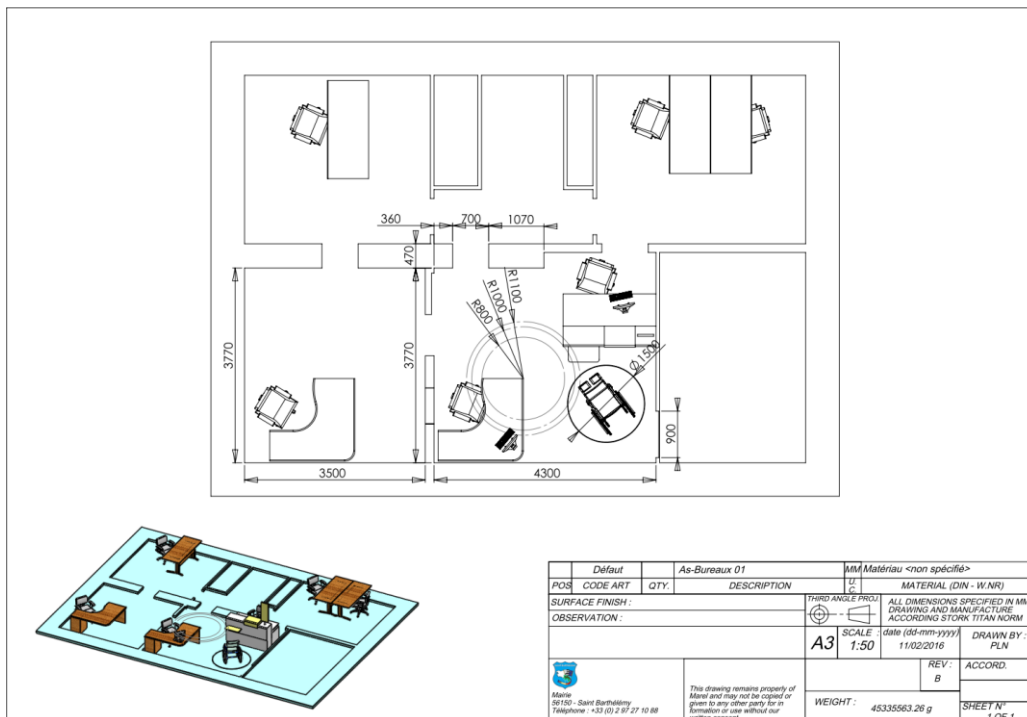
Désignation	Descriptions anomalies	Préconisations	2016	Qui/Comment
Mediathèque	Marches intérieures non signalées	Contraster les marches	1 160,00	Cde Mairie + Service Technique - Régie
	Entrée des PMR non signalée+ seuil de porte > 2 cm	Indiquer les entrées accessible et reprendre la hauteur des seuil	600,00	Cde Mairie + Service Technique - Régie
	Absence de cheminement contrasté	Aménager un cheminement depuis la place PMR près de la mairie	323,00	Entreprise
	Marche d'entrée non signalée	Contraster la marches d'entrée	430,00	Cde Mairie + Service Technique - Régie
	Espace de circulation encombré	Repenser l'agencement des étagères	0,00	David Le Gallo
	Mobilier inadapté hauteur de vide sous table < 70 cm	Acheter une table conforme	150,00	Cde Mairie + Service Technique - Régie
	Miroir et cuvette trop haut + poignée ferme-porte	Abaisser le miroir et installer une poignée ferme-porte	170,00	Cde Mairie + Service Technique - Régie
	Boitier d'alarme et extincteur à 1,60 m	abaisser les équipements	200,00	Entreprise LPE pendant une révision
			3 033,00	
Mairie	Bureau du maire inaccessible	Aménager le bureau à côté de l'accueil	750,00	La Maire se déplace
	Largeur de passage de la porte principale = 69 cm	Remplacer la porte par un vantail de 90 cm ou pose d'une sonnette d'appel pour l'aide à l'ouverture des 2 vantaux	2 600,00	Service Technique - Régie
	Étage inaccessible aux UFR	Installer un ascenseur extérieur		
	Absence de cheminement contrasté	Créer un cheminement contrasté jusqu'à l'entrée	310,00	Entreprise
	Marches d'accès au sous-sol non contrastés	Condamner l'accès en installant un portillon	180,00	Devis Entreprise : Le Rouzo - ...
	Marches d'accès au palier d'entrée non contrastés	Signaler les marches d'accès à l'entrée principale	1 960,00	Cde Mairie + Service Technique - Régie
	Circulation de l'accueil difficile	Réagencer l'accueil + boucle magnétique	1 550,00	La Poste + Consultation (BIM)
	Marches de l'étage non signalée	Contraster les marches de l'étage	2 280,00	Cde Mairie + Service Technique - Régie
	Porte vitrée de l'accueil pas suffisamment signalée	Pose de vitrophanie	54,00	Cde Mairie + Service Technique - Régie
	Présentoir peu accessible	Abaisser le présentoir	35,00	Service Technique - Régie
	Éclairage insuffisant dans la salle de conseil	Ajouter un éclairage	500,00	Devis + Service Technique - Régie
	Defibrillateur à 1,43 m	Abaisser le defibrillateur à 1,30 m max	100,00	Service Technique - Régie
	Affichage des horaires peu lisible	Placer l'affichage à l'extérieur	30,00	Agent Mairie - Régie
Marquage au sol partiellement effacé	Reprendre la peinture au sol	110,00	Entreprise	
			10 459,00	
WC public	Absence de cheminement contrasté depuis la place PMR	Pose d'un rail de guidage	1 238,00	Entreprise
	Pente de 22 % à l'entrée	Reprendre la pente sur la largeur du trottoir	135,00	Voir sur place ???
	Absence de signalétique, poignée ferme-porte et urinoirs à la même hauteur	Abaisser un urinoir et installer sur la porte du WC PMR une poignée ferme-porte et un pictogramme	320,00	Cde Mairie + Service Technique - Régie
			1 693,00	
Eglise	Marches de la mezzanine non signalée	Dispositions particulières	0,00	
	Bordure de trottoir supérieure à 2 cm	Meuler la bordure sur 1,50 m	600,00	Service Technique - Régie
	Revêtement meuble à côté de la place PMR	Reprendre le revêtement pour un béton désactivé	420,00	Entreprise
	Marches insuffisamment contrastées	Equiper les marches de nez-de-marches contrastés + deux rampes	1 785,00	Cde Mairie + Service Technique - Régie + Devis
	Pupitre non déplaçable	Achat d'un pupitre déplaçable et ajustable	300,00	Entreprise : Le Rouzo - ...
	Force d'ouverture de la porte principale >50 N	Régler le ferme-porte	100,00	Devis Mairie
	Absence de boucle d'induction magnétique	Installer une BIM	1 200,00	Service Technique - Régie
	Absence de signalétique d'accès près de la place PMR	Installer un panneau indiquant l'entrée	120,00	Consultation (BIM)
Marquage au sol de la place PMR partiellement effacé	Reprendre le marquage au sol	110,00	Cde Mairie + Service Technique - Régie	
			4 635,00	Entreprise
Multiservices	Pas de stationnement PMR	Aménager une place PMR devant l'entrée	650,00	Entreprise + Achat Panneau
	Boitier d'ouverture forcée de la porte à 1,40 m	Abaisser le boitier d'ouverture forcée	100,00	Entreprise ou Service Technique - Régie ???
			750,00	
Chapelle St Adrien	Revêtement instable	Créer un revêtement non meuble	1 600,00	Baud Com. - Droit de tirage
Chapelle St Thuriau	Revêtement enherbé	Créer un revêtement non meuble	350,00	Devis dalle engazonnable + Service Technique - Régie
Chapelle St Fiacre	Absence de main-courante	Installer une main-courante	300,00	Cde Mairie + Service Technique - Régie
Chapelle St Guen	Inaccessibilité des sites aux personnes en fauteuils roulants			
			2 250,00	

b. Mairie – Travaux d'aménagement pour l'Agence Postale :

Devis pour :

Création d'une ouverture entre l'accueil et bureau situé à l'arrière.

- Déplacement de la porte existante entre les deux bureaux.
- Revêtements de sol et murs.



c. **Voirie 2016 :**

- Un courrier a été expédié aux conseillers pour recenser les travaux de voirie : Nid de poule – Gravillons – Patta – Fossé – ...
- Le tableau est à retourner pour le 11 Mars

Nom & Prénom :	Voirie - 2016
Village / Rue	Nid de poule - Gravillons - Patta - Fossé bouché - Buse bouchée - Elagage - Signalisation - Divers - ...
Ex : Sortie de Bourg - Squirio	Patta - Elagage
Ex : Moulin de Talhouët	Fossé - Signalisation du pont
Ex : Kernars	Nid de poule

d. **OM 2016 :**

- Un courrier a été expédié aux conseillers pour vérifier le listing des OM.
- Le tableau est à retourner pour le 11 Mars

2. **Station d'épuration – Contrat Eurotec :**

Site de Trémorin :

Matériels objet du présent contrat

Site de Trémorin :

Pompes de relevage / groupes immergés - Comprenant 1 vidange par moteur et par an - quantité : 2

Capteurs de niveaux (poires) - quantité : 3

Le montant HT de la maintenance telle que prévue dans le présent contrat est fixé à (HT) 34 euros par mois (trente-quatre euros Hors taxes). Ce prix ne concerne que le système figurant à l'article 1. En cas de modification ou d'adjonction de systèmes, le prix serait modifié en conséquence. Tous les montants s'entendent hors taxes et seront majorés de la TVA au taux applicable au moment de leur exigibilité.

Site de Pradizel :

Matériels objet du présent contrat

Pompes de relevage / groupes immergés - Comprenant 1 vidange par moteur et par an - quantité : 2

Capteurs de niveaux (poires) - quantité : 3

Le montant HT de la maintenance telle que prévue dans le présent contrat est fixé à (HT) 34 euros par mois (trente-quatre euros Hors taxes). Ce prix ne concerne que le système figurant à l'article 1. En cas de modification ou d'adjonction de systèmes, le prix serait modifié en conséquence. Tous les montants s'entendent hors taxes et seront majorés de la TVA au taux applicable au moment de leur exigibilité.

Site des Lits de roseaux :

Matériels objet du présent contrat

Pompes de relevage / groupes immergés - Comprenant 1 vidange par moteur et par an - quantité : 2

Capteurs de niveau, Capteur de colmatage, capteur de débit, quantité : 9

Dégrilleur à vis, Compresseur d'air, quantité : 2

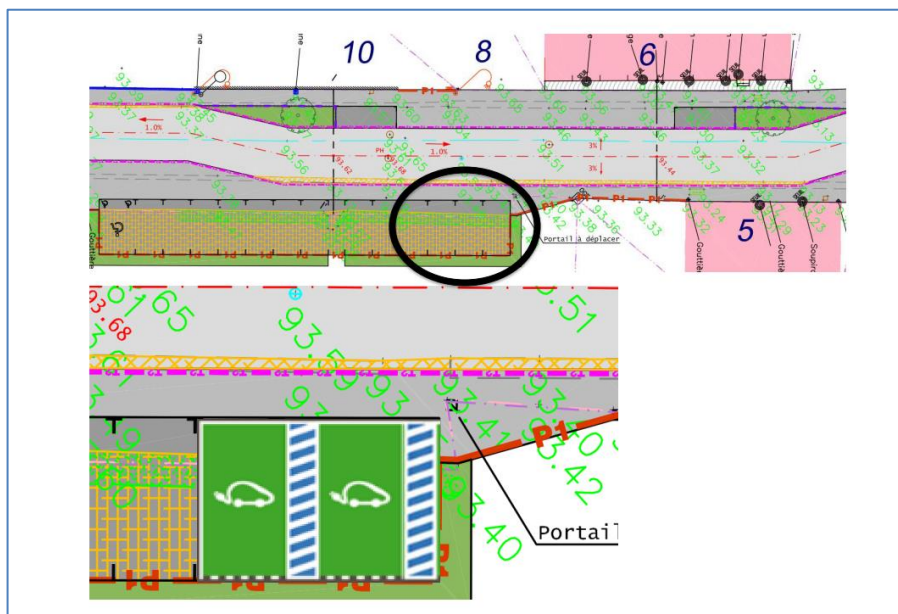
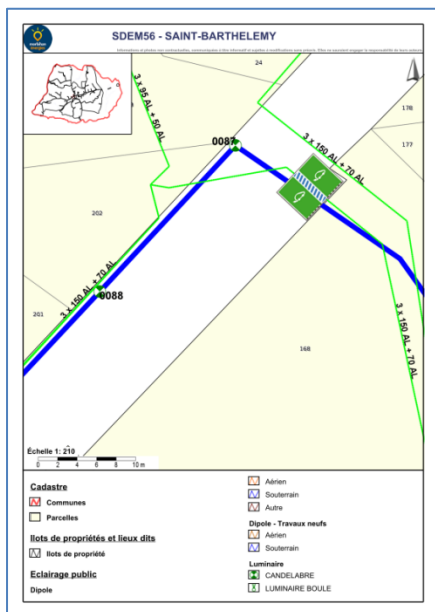
Transmetteur, enregistreur, quantité : 1

Vanne à membrane pneumatique, quantité : 3

Le montant HT de la maintenance telle que prévue dans le présent contrat est fixé à (HT) 93 euros par mois (quatre-vingt-treize euros Hors taxes). Ce prix ne concerne que le système figurant à l'article 1. En cas de modification ou d'adjonction de systèmes, le prix serait modifié en conséquence. Tous les montants s'entendent hors taxes et seront majorés de la TVA au taux applicable au moment de leur exigibilité.

3. Implantation d'une infrastructure de recharge – Sdem

- Demande de Morbihan Energies de l'engagement de contribution sur le projet d'implantation de borne de recharge pour véhicule électrique. Afin de pouvoir délivrer rapidement à l'entreprise le bon de commande pour la réalisation des travaux.
- Soit Coût = 1 200,00 €



4. Divers

- Bilan des demandes de travaux en cours : Commune ou particuliers :
 - Parking à l'arrière de la Salle des Sports
 - Création d'un dos d'âne et de deux places PMR au cimetière
 - Bordures à l'arrière de la chapelle de St Adrien
 - Aménagement de sécurisation à Libihan
 - Création de fossés : demandes de particuliers et commune
 - Pose de buse : demandes de particuliers
 - Demande d'acquisitions de chemins communaux par des particuliers

❖ Commission SPANC – CM du 18-12-2015

CM du 18-10-2016 / Installations NC1 : Les installations sont classées non conformes de niveau 1, lorsque de graves anomalies engendrant des risques sanitaires ou environnementaux. Un listing a été analysé par le Spanc de Baud Communauté et proposé aux élus de la commune : Les majorations seront envoyées en début d'année 2016.

► Repoussé à Octobre !

❖ Fusion de Baud, Locminé et St-Jean Communauté - Organisation Des Services Techniques

1. Présentation des collectivités :

- Locminé Communauté : DST Madame Hélène Wallet
- Baud Communauté : DST Monsieur Mikaël Nivanen
- Saint-Jean Communauté : DST Monsieur Mercier

2. Contenu des échanges :

- A Locminé Communauté, la mutualisation semble convenir aux agents et aux élus. Tous estiment que la fusion permettra une spécialisation des services et une plus grande productivité.
- A Baud Communauté, les services techniques cherchent à mettre en place une filière bois pour aboutir à des économies substantielles.

- A Saint-Jean Communauté, le directeur des services techniques apporte une assistance aux communes pour la réalisation de leurs bâtiments communaux et un agent aide les communes pour la réalisation des aménagements routiers.
 - ▶ Le système de gestion de la voirie communautaire est différent surtout d'un point de vue financier, il représente certainement le plus gros chantier de la fusion avec la mutualisation.
3. Suites à donner :
- Monsieur Gildas Richard et les DST vont travailler sur le diagnostic des services techniques afin de pouvoir proposer à terme un nouvel organigramme.
 - Une réflexion doit s'enclencher sur la gestion de la voirie.
 - Le système de mutualisation devra être étudié en tenant compte du système développé à Locminé Communauté.
 - La commission devra aboutir à une concertation des agents pour préparer à leurs affectations futures sur les sites existants.

Intervention de Madame Yolande Kervarrec

Le listing des Redevances OM en cours de vérification par les élus. Il est à retourner en Mairie pour le 11 mars 2016.

Baud Communauté a passé la commande pour les deux nouveaux camions OM. La commune test sera Pluméliau.

Conseil exploitation Tourisme.

Le Point Info se trouvera désormais au Quatro à Baud-Il y aura 1 recrutement pour cet été.

Office de Tourisme ouvrira à Saint Nicolas, le 4 avril 2016. Il y aura également 1 recrutement pour la saison en plus de la Responsable de l'Office.

Carte Scolaire

Suite à un courrier de l'inspection académique, Madame le Maire informe le conseil de la fermeture d'un 0.5 poste et de l'ouverture de la 3^{ème} classe en septembre 2016 et conclue que c'est une très bonne nouvelle !

Bulletin Municipal

Le bulletin municipal est en cours d'impression et sera disponible le samedi 5 mars 2016.

Madame Ghirardini réintègre la Commune début mars, après détachement pour stage et non titularisation à Locmaria Grand-Champ

Date à retenir :

Une Réception aura lieu pour les nouveaux arrivants de la Commune le Vendredi 25 mars à 19h à la salle polyvalente (nouveaux habitants de la commune depuis 1^{er} janvier 2014).

Vote du Budget le Mardi 29 Mars à 19h30.

Madame le Maire Clos le Conseil à 21h03